



## ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

### N°AG\_2026\_009

#### **Objet : Délégation de signature donnée à Madame Kristel NIKOLIC, responsable des services de la Direction des Richesses Humaines**

Le Président de la Communauté d'Agglomération Annemasse Les Voirons Agglomération, dite Annemasse Agglo, Monsieur Gabriel DOUBLET, élu par le conseil communautaire en date du 15 avril 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-9 et L 5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire, n°CC\_2026\_0038, en date du 15 avril 2026, portant délégation générale du Conseil communautaire au Président,

Considérant que le Président d'un établissement public de coopération intercommunale peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer sa signature afin de rationaliser son organisation administrative,

Considérant les fonctions de responsable des services de la direction dénommée à ce jour Direction des Richesses Humaines, exercées par Madame Kristel NIKOLIC au sein d'Annemasse Agglo,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Délégation de signature est donnée à Madame Kristel NIKOLIC, responsable des services de la direction dénommée à ce jour Direction des Richesses Humaines, à l'effet de signer dans le cadre des attributions relevant de ses services, les documents énumérés ci-après :

- 1.1 Invitation aux commissions, instances paritaires, groupes de travail et rencontres entre partenaires,
- 1.2 Bordereau de transmission de document administratif,
- 1.3 Tout document relatif à des prêts ou mises à disposition au profit d'Annemasse Agglo de salles, locaux, véhicules ou matériel (notamment courrier de demande, contrat, convention d'occupation, état des lieux, constat), que ce soit à titre gratuit ou bien payant dans la limite du point 1.1,
- 1.4 Dépôts de plainte avec ou sans constitution de partie civile, avec ou sans demande de réparation, auprès des services de police, de gendarmerie, ou auprès du Parquet et des services de la juridiction pénale,
- 1.5 Documents liés à la mise en œuvre du plan de formation des personnels,
- 1.6 Documents liés à l'accueil de stagiaires dans la structure,
- 1.7 Demandes de subventions liées à l'emploi de personnels,
- 1.8 Documents relatifs aux procédures et de méthode de travail internes et à la sécurité et aux conditions de travail (habilitations électriques, autorisation de conduite ...),
- 1.9 Courriers informatifs non décisionnaires relatifs notamment à la carrière, à la rémunération et aux positions administratives des agents titulaires et contractuels.

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Kristel NIKOLIC, délégation de signature est donnée, pour tous les points listés à l'article 1 ci-dessus, à Monsieur Gilles RAVINET, Directeur Général des Services, et, en cas d'absence ou d'empêchement simultanés, à Monsieur Renaud MOISSON, Directeur Général Adjoint des Services, puis Madame Aline BERTHET, Directrice Générale Adjointe des Services.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté est exécutoire tant qu'il n'aura pas été rapporté par un arrêté contraire.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le 16/04/2026

ID : 074-200011773-20260416-AG\_2026\_009-AR

S<sup>2</sup>LO

**ARTICLE 4** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de l'arrêté qui sera inscrit au registre des arrêtés de la Communauté d'agglomération Agglomération, télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie et notifié aux intéressés.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Annemasse, le 16/04/2026  
Le Président  
Gabriel DOUBLET

**Notification aux intéressés :**

Madame Kristel NIKOLIC  
Le :  
Signature :

Madame Aline BERTHET  
Le :  
Signature :

Monsieur Gilles RAVINET  
Le :  
Signature :

Monsieur Renaud MOISSON  
Le :  
Signature :